

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 26 juin 2024 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NOLOT Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

**ETAIENT PRESENTS** : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe - Mme MEGY Marie-Claude – M. RHOST Lionel - Mme DAGONNEAU Céline – M. GOFFIN Christophe - Mme MORLET Béatrice – M. LATRASSE David – Mme GAUJOUR Frédérique – Mme COUSIN Hélène – Mme VIODÉ Françoise – Mme FONTAINE Valérie – M. ARNAUD Cyrille

**ETAIENT ABSENTS** :

M. THOULET Alain – Mme LAGUIGNER Carole

Monsieur DURAND Christophe est désigné secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

### **A L'ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Restitution caution de loyer**

- ❖ Suite au départ de la locataire, Madame KLONIG Aurélie, du logement communal T3 n°5 situé à la résidence LEJOUR, un état des lieux sera réalisé fin juillet et si les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 394 €.  
↳ **Le conseil municipal approuve la restitution de cette caution selon les conditions énoncées.**
  
- ❖ Suite au départ de la locataire, Madame CLEMENT Léa, du logement communal T3 n°8 situé à la résidence LEJOUR, un état des lieux sera réalisé fin juillet et si les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 388 €.  
↳ **Le conseil municipal décide de restituer la caution si les conditions sont remplies.**

#### **2 – Renouvellement bail de location**

Le bail de location du logement T4 n°2 situé au 1<sup>er</sup> étage au Parc Lallier consenti à Madame PAREILLE Christiane pour une durée de 3 ans arrive à échéance le 03 août 2024. Le loyer actuel sera fixé après révision selon l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente de l'indice de référence des loyers conformément à la convention PALULOS à 476,18 €.

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le bail de location selon les mêmes clauses.**

#### **🌻 Bail de location logement T4 n°4 au Parc Lallier**

Madame ITURRI-COTORA Laure est intéressée pour louer le logement vacant situé au 2<sup>ème</sup> étage au Parc Lallier et remplit les conditions nécessaires pour ce logement. Le loyer actuel est de 462 € auquel s'ajoute les charges de chauffage et d'ordures ménagères.

↳ **Le conseil municipal accepte de louer ce logement selon les conditions énoncées.**

#### **3 – Redevance occupation du domaine public ORANGE et ENEDIS**

##### **🇫🇷 ENEDIS**

Le SIEEEN nous informe du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2024. Cette redevance s'élève à 239 €.

↳ **Le conseil municipal approuve cette proposition.**

## **ORANGE**

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximums des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'année 2024 s'élèvent à :

Le linéaire total de réseau de distribution d'Orange empruntant la voirie communale représente :

- 48,27 € par km d'artère en sous-sol soit  $48,27 \text{ €} \times 25,918 = 1251,06 \text{ €}$
- 64,36 € par km d'artère aérienne soit  $64,36 \text{ €} \times 6,836 = 439,96 \text{ €}$

Soit un total de 1691,02 €.

↳ **Le conseil municipal approuve cette proposition.**

### **4 – Convention maîtrise d'œuvre AVRE CONSEIL pour travaux entrée Parc Lallier**

Afin de réaliser les travaux de réfection de l'entrée de la cour du Parc Lallier, le bureau d'étude AVRE CONSEIL propose sa mission de maîtrise d'œuvre (études et suivi des travaux) pour un coût total de 4140 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide de retenir ce bureau d'étude AVRE CONSEIL.**

### **5 – Personnel communal**

#### **Recrutement contractuel**

Monsieur Théophile COJEAN a postulé pour un poste d'agent d'entretien au service espaces verts – voirie. Il est suggéré de lui proposer un contrat de travail pour un mois pour pallier aux absences liées aux congés des agents durant la période estivale.

↳ **Le conseil municipal accepte de recruter cet agent d'entretien pour un contrat de travail pour le mois de juillet.**

#### **Aménagement cycle de travail**

↳ **Le conseil municipal approuve la demande d'aménagement du cycle de travail qui sera mis en place lors de l'embauche du nouvel adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, son temps et sa durée de travail sera aménagée après validation auprès des services du CDG de la Nièvre.**

#### **Renouvellement contrat de travail**

- Le contrat de travail de remplacement pour le poste d'adjoint technique territorial à la Mairie pour une durée de 12h/semaine arrive à son terme le 30 juin 2024, en raison de la prolongation de l'agent en arrêt, un nouveau contrat doit être établi pour une durée de 6 mois.
- Le contrat de travail de remplacement pour le poste d'adjoint technique territorial à l'école maternelle pour une durée de 6h/semaine se termine le 05 juillet 2024. L'agent titulaire est toujours indisponible jusqu'au mois d'octobre 2024 pour assurer cette fonction. Un nouveau contrat doit être établi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour cette période.

↳ **Le conseil municipal accepte de souscrire ces deux contrats selon les modalités présentées.**

#### ✓ **Renouvellement contrat d'adjoint d'animation territorial**

Le contrat de travail de l'adjoint d'animation à la garderie et à l'accueil de loisirs et qui occupe les fonctions de direction de l'accueil, arrive à échéance le 31 août 2024 pour une durée hebdomadaire de 21 h, annualisée à 19h85. Il est proposé de lui renouveler son contrat selon les mêmes conditions actuelles.

↳ **Le conseil municipal approuve ce renouvellement de contrat.**

#### ✓ **Renouvellement contrat d'adjoint d'animation territorial**

Le contrat de travail de l'adjoint d'animation à la garderie et à l'accueil de loisirs, arrive à échéance le 31 août 2024 pour une durée hebdomadaire de 20 h, annualisée à 18h90. Il est proposé de lui renouveler son contrat selon les mêmes conditions actuelles.

↳ **Le conseil municipal valide ce renouvellement de contrat.**

### **6 – Contrat de prestation cantine scolaire**

Suite à la résiliation du contrat au 31 août 2024 par la société COLISEE à SAIZY pour la fourniture et le portage des repas à la cantine scolaire, le groupe ELITE RESTAURATION de JOIGNY a été contacté pour nous établir une offre de prestation des repas livrés en liaison froide pour la rentrée prochaine.

Le Maire soumet les différentes clauses du contrat, à savoir : les conditions tarifaires, les modalités de facturation et de paiement, la révision des prix et la réglementation pour chaque partie à respecter.

La société MAISON HOTELIERE a été contactée pour l'acquisition d'un four pour la remise en température des repas, le coût est de 4502 € TTC.

↳ **Le conseil municipal accepte la proposition établie par la société ELITE RESTAURATION.**

### 7 – Demande participation financière cantine CLAMECY

Suite à la réunion du 21 mars 2024 concernant la restauration scolaire à CLAMECY, la Municipalité de Clamecy propose un renouvellement de la participation de la commune au déficit à hauteur de 50 % par repas consommé sur l'année N-1 et à l'attribution de prix préférentiels sur la base du quotient familial et du lieu de résidence des parents.

Pour information, nombre de repas servis en 2022-2023 : 25 048

Nombre de repas pour la commune de TANNAY : 143

Prix d'un repas pour les communes participantes : de 1 € à 4,93 € selon le quotient familial

Prix d'un repas pour les communes extérieures : de 1 € à 9,52 €

↳ **Le conseil municipal décide renouveler son engagement financier.**

### 8 – Demande de subvention

L'amicale du Loup organise un événement commémoratif à l'occasion des 80 ans de la Libération les 14 et 15 septembre 2024 à CLAMECY.

Cette association créée dès la fin de la guerre 39-45 pour maintenir une entraide entre les membres ex-Maquis du Loup installé à Creux, se consacre au devoir d'histoire et de mémoire avec l'organisation de cérémonies, le fleurissement des stèles et des tombes, la création et l'entretien d'un circuit mémoriel sur le camp du maquis dans les bois de Creux et la mise en place d'actions pédagogiques en direction des scolaires.

Une demande de participation financière est sollicitée pour l'organisation de cet événement.

↳ **Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 200 €.**

### 9 – Devis travaux

#### Toitures de la Gendarmerie

Un devis a été établi par l'entreprise DREAU pour pulvériser un produit anti-mousse sur l'ensemble des toitures, le coût est estimé à 3 643 € TTC.

↳ **Le conseil municipal valide ce devis.**

#### Réfection toiture du préau de l'école primaire

Après avoir mis en sécurité les lieux, un devis a été réalisé par l'entreprise DREAU pour la réfection totale de la toiture du préau de l'école primaire, le coût est évalué à 29 808,54 € TTC.

Une demande de travaux sera effectuée et devra valider le choix des tuiles mécaniques 20 unités au m<sup>2</sup> (identique au bâtiment de l'école maternelle) sinon le coût sera beaucoup plus élevé.

↳ **Le conseil municipal décide d'effectuer ces travaux et de solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de cette opération.**

#### Remplacement poste informatique garderie

En raison de la vétusté du poste informatique à la garderie, il est proposé de déplacer le poste public situé au secrétariat à la garderie et d'acheter un nouvel ordinateur portable qui servira au public mais également aux élus lors de réunions.

Un devis a été demandé à DARTY pour cette nouvelle acquisition et s'élève à 599,99 € TTC.

↳ **Le conseil municipal approuve ce remplacement de matériel informatique.**

### 10 – Questions diverses

#### Décision modificative n° 2

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants au budget primitif de 2024 :

#### Section Fonctionnement

657348	Subvention de fonctionnement aux autres communes	+	850 €
65748	Subvention fonct. autres personnes de droit privé	+	200 €
023	Virement à la section d'investissement	+	161 010 €

### Section Investissement

1641	Emprunts	+ 120 000 €
21318	opération 368 Restauration des cloches Eglise	- 162 060 €
2151	opération 363 Travaux voirie rue de l'Eglise	+ 601 €
2151	opération 364 Réfection entrée Parc Lallier	+ 10 000 €
21838	opération 370 achat ordinateur portable	+ 600 €
21312	opération 371 Réfection préau école primaire	+ 29 809 €
021	Virement à la section de fonctionnement	+ 161 010 €

↳ **Le conseil municipal approuve cette décision modificative n°2.**

### Organisation festivités du 14 juillet

Un devis a été demandé à la société JUMP'AIR ANIMATION de Sardy les Forges pour l'installation d'une structure gonflable, son coût est estimé à 200 € TTC.

↳ **Le conseil municipal accepte de financer cette nouvelle animation.**

### Installation de bancs au Parc Lallier

Afin de permettre aux usagers fréquentant le parc Lallier de profiter pleinement de cet endroit, l'achat de deux bancs est suggéré.

↳ **Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'acquisition de ce mobilier.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Philippe NOLOT

Le secrétaire de séance,  
Christophe DURAND